

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C. J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance!

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE. — ACTES OFFICIELS : Délimitation de municipalité scolaire. — Nomination de commissaires d'écoles. — Conférence pédagogique : — Compte rendu d'une réunion du Bureau des examinateurs catholiques de Montréal, tenue le 10 mars dernier. — Quarante-deuxième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de Pécote normale Jacques Cartier, tenue le 31 janvier 1891. — Compliment de fin d'année — PÉDAGOGIE : Distribution des prix. — Encore les punitions. — MÉTHODOLOGIE : Grammaire française. — DIVERS : Analyse littéraire. — Le laboureur et ses enfants. — Poésie. — Le sou et la pièce d'or. — Pensées. — Hygiène publique et secret médical. — A droite et à gauche. — Annonces.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 13 novembre dernier, (1890), de détacher de la municipalité de "Saint-Ephrem de Tring," comté de Beauce, les lots depuis et y compris la demie nord-est du lot No. 15, jusqu'au troisième quart sud-est du lot No. 18 inclusivement, dans le onzième rang de Tring, et les lots Nos. 26, 28, 30, 31, 32, 33, et 38 du 15^e rang de "Adstock," et les annexer à la municipalité scolaire de "Adstock," dans le même comté.

L'avis publié dans la *Gazette officielle* du 15 novembre dernier (1890), devant être considéré comme nul et non avenue.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 13 avril dernier (1891), de nommer M. Ephrem Gingras, commissaire d'écoles pour la municipalité de Farnham-Ouest, dans le comté de Missisquoi, en remplacement de M. François Bouchard, qui ne réside plus dans cette municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 13 avril dernier, (1891), de nommer M. David Johnston, en remplacement de M. James Johnston, et M. George Pringle, en remplacement de M. Archibald Muir, junior, commissaires d'écoles pour Hinchinbrook, comté de Huntingdon.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 avril dernier (1891), de nommer le Rév. M. Narcisse H. Therriault, commissaire d'écoles pour la municipalité de N.-D. du Sacré Cœur, comté de Rimouski, en remplacement du Rév. M. Henri Lavoie, qui a quitté cette municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 13 avril dernier (1891), de nommer M. John Cain, syndic des écoles de Huntingdon, en remplacement de M. Peter Kieran, absent.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 21 avril courant (1891), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité de Hereford, comté de Compton, M. Ephrem Boulay, en remplacement de M. Hugues Beaudette, et M. Napoléon Gendreau, en remplacement de M. Théophile Hébert.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 23 avril courant (1891), de nommer Eugène Lafontaine, écuyer avocat, commissaire d'écoles de la municipalité de la Côte Saint-Louis, comté d'Hocheleagu en remplacement de M. A. A. Boudreault, qui ne réside plus dans les limites de cette municipalité.

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE

La centième réunion pédagogique des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval sera tenue le 30 du présent mois à l'école normale Laval.

Voici ce qu'il y a sur l'ordre du jour : *Trop d'institutrices, pas assez d'instituteurs*, C. J. Magnan ; *Les devoirs d'invention*, B. Lippens ; *Le monument Champlain et le centin de la jeunesse*, C. J. Magnan ; *Les calculs qui se rapportent à la tenue des livres*, N. Tremblay ; *Est-il désirable pour les Canadiens-français de se rendre à la demande des instituteurs protestants de cette province qui veulent qu'une histoire du Canada commune à toutes les croyances et à toutes les nationalités soit écrite ?*

Il a été entendu, à la dernière séance, que tous les sujets restés sur l'ordre du jour seraient épuisés avant de commencer d'autres débats.

Nous espérons que MM. les inspecteurs d'écoles se feront un devoir d'assister à la

conférence. MM. les instituteurs tâcheront de se rendre en aussi grand nombre que possible.

La conférence commencera à 9 h. et demie précises du matin, ne pas l'oublier.

Par ordre,

C. J. MAGNAN,
Secrétaire.

Bureau des examinateurs catholiques de Montréal

MEMBRES DU BUREAU

MM. U. E. Archambault, président,
l'abbé J. Quinlivan, vice-président,
l'inspecteur J. G. W. McGown,
l'abbé J. W. D. Duckett,
l'abbé A. Archambault,
A. D. Lacroix, secrétaire.

Séance du 10 mars 1890.

MEMBRES PRÉSENTS :

MM. U. E. Archambault, président,
l'abbé J. Quinlivan, vice-président,
l'inspecteur J. W. McGown,
l'abbé J. W. D. Duckett,
l'abbé A. Archambault,
W. Fahey,
A. D. Lacroix, secrétaire.

Candidats brevetés

ÉCOLE MODÈLE

Note : Avec distinction,

Dame Bélair, née Rose-Anna Robillard.

Delles Marie-Victoria Roy,

Marie Globensky,

Victoria Provencher,

français.

do

do

fr. et ang.

Angéline Leblanc,	français.
Eugénie Rénois,	do
Luména Foisy,	do
Valentine Roy,	do

ÉCOLE MODÈLE

Note : *D'une manière satisfaisante.*

Dlle Marie-Louise-Corinne Vaillancourt,
français.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Note : *Avec distinction.*

Delles Eulalie Charlebois, français

Laura St-Judes, do
et d'une manière satisfaisante.

Dudéma Robert, français.

Marie-Louise Lagü, do

Marie-Edesse David, do

Marie-Joséphine Lefebvre, do

Marie-Léa Jetté, do

Henriette Grignon, do

Rose Laroque, do

Zéphirine St-Jacques, do

Louise-Alice Morrison, do

Rose de Lima Lérigier de La Plante,
français.

Marie-Julie (Léa) Gauthier, do

et d'une manière satisfaisante, ang.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Note : *D'une manière satisfaisante.*

Delles Lucie Bourque, français.

Marie Surprenant, do

Valérie Rochon, do

Elodie Brisebois, do

Marie-Virginie Joly, do

Clémentine Brisebois, do

Marie-Edwilda Lefebvre, do

	Candidats qui ont réussi.	Candidats qui ont failli.	Total.
École Modèle.....	9	1	10
École Élémentaire...	20	4	24
Totaux.....	29	5	34

Quatre-vingt-douzième conférence de
l'Association des Instituteurs de la
circonscription de l'école normale
Jacques-Cartier, tenue le 31 janvier
1891.

Présidence de M. H. Doré.

PRÉSENTS : M. l'abbé Verreau, principal
de l'école-normale J.-C. ; M. H. Derochers,
Ptre ; M. J.-P. Desrosiers, Ecc. ; M. U.-E.
Archambault, surintendant local ; MM. J.-O.
Cassegrain, A.-D. Lacroix, L.-A. Primeau,
L.-P. O'Donoghue, C. O'Rian, L. Sabatier,
N. Nolin, T.-M. Reynolds, J.-A. Brisebois,
A. Allaire, A. Giroux, J.-T. Dorais, Ed.
Pagé, H.-B. Granger, J.-L. Véber, J.-B.
Pâquet, O. Dallaire, C. Leblanc, J. Bernier,
R. de la Cueva, J.-S. Teasdale, W.-H. Té-
treault, J. Curotte, G. Robillard, B. Meloche,
J.-C. St-Amour, M.-H. Beaulne, C.-V. La-
londe, J.-A. Primeau, J.-W. Meloche, N.
Barthelmy, J. McCullen, J. Courtney, J.-E.
Leroy, Ls. Doré, G.-E. Famelart, Nap. Be-
lisle, J. M. Guérin, B. Guérin, B. Green, L.
P. Jasin, F.-X. Boileau, A. Chatigny, A.
Lafont, H. Rondeau, P.-J. Leitch, J. Thi-
beault, W. Smith, J.-A. Corcoran, F. Le-
tonture, G.-A. Grant, M. Tremblay, E.
Ducharme, N. Latrémouille, Nap. Brisebois
et des professeurs-maîtres de l'école normale.

Lecture et adoption du procès verbal de
la dernière conférence.

Percution des contributions annuelles.

Fonds de pension.

M. Tetreault demande si les instituteurs

sous contrôle et qui enseignent aux écoles du soir, peuvent faire compter au fonds de pension le salaire qu'ils reçoivent de ces mêmes écoles du soir.

M. Archambault répond que oui, que la commission administrative du fonds de pension a dernièrement décidé cette question dans l'affirmative. Cependant, ajouta-t-il, il est libre à chacun d'inclure ou non le revenu *extra* comme faisant partie de tout le salaire pour lequel il devra payer la retenue ordinaire. Quant à ceux qui, l'an dernier, ont enseigné aux écoles du soir, ils devront, pour jouir de ces avantages, payer le plus tôt possible la retenue sur le salaire qu'ils ont pu recevoir des écoles du soir.

Avis de motion.

M. F.-X.-P. Demers étant absent, la discussion sur l'avis qu'il a fait à la dernière conférence, afin d'amender l'article 6e de la constitution, est renvoyée à la prochaine conférence.

M. DALLAIRE. — A-t-on reçu du gouvernement quelque réponse favorable au sujet de la requête que les instituteurs de cette association ont adressée au gouvernement de Québec, afin d'obtenir une somme de \$200 pour défrayer les frais de voyage des instituteurs de la campagne qui prennent part aux conférences pédagogiques de l'école normale J.-C. ?

M. LACROIX. — Non ; aucune réponse n'a encore été reçue.

Il est alors proposé par M. G. Robillard, appuyé par M. F.-X. Boileau :

“ Que l'Association s'adresse au Conseil
“ de l'Instruction publique pour lui deman-
“ der un octroi de \$200, lequel servira à
“ défrayer les dépenses de voyage des insti-
“ tuteurs de la campagne qui prennent part
“ aux conférences pédagogiques de l'école
“ normale Jacques Cartier ;

“ Qu'en même temps, le comité déjà nom-
“ mé à cet effet et composé de MM. A.-D.
“ Lacroix et F.-X.-P. Demers, fasse des dé-
“ marches et des instances auprès de MM.
“ les membres du Conseil de l'Instruction,
“ résidant dans la ville de Montréal, afin
“ d'avoir leur aide pour l'obtention de l'octroi
“ dont il vient d'être parlé.”

Adopté.

Suggestion.

M. F.-X. Boileau suggère l'idée d'avoir des conférences pédagogiques dans chaque comté ou district d'inspection. Ces conférences seraient présidées ou par l'inspecteur d'écoles ou le curé de l'endroit, où la conférence aurait lieu. Elles seraient aussi considérées comme des conférences annexes des grandes conférences de Québec et de Montréal qui y enverraient des délégués pour parler de méthodes nouvelles ou traiter des sujets pratiques ; y prendraient part les instituteurs, les institutrices et le public. M. Boileau démontre tout le bien qui résulterait de ces conférences. Les instituteurs y trouveraient leur profit et le public aussi. Par là, nous populariserions davantage l'instruction, tout en rendant meilleures nos méthodes d'enseignement.

M. l'abbé Verreau appelé à dire ce qu'il pense de ces sortes de conférences, concourt pleinement dans le sens de M. Boileau quant au bien qui devrait en résulter. Il fait remarquer cependant les difficultés probables qu'un tel projet pourrait bien rencontrer. De semblables conférences ont eu lieu dans le comté de Soulanges, et elles n'ont pu durer. Néanmoins, le projet est bon, excellent, et il engage tous les membres à le bien étudier.

M. Dallaire invite tous ses confrères à venir passer une journée, pendant les prochaines vacances d'été, à Ste-Rose, où il sera

heureux de les recevoir chez lui, et de leur faire goûter les charmes, d'une magnifique petite île qu'il possède près du village. D'ailleurs, continue M. Dallaire, j'espère faire en sorte qu'aucun de vous n'ait à regretter cette petite promenade qui me fera plaisir, et que je tâcherai de rendre à tous des plus agréables.

M. Tétreault remercie chaleureusement M. Dallaire de son aimable invitation, et espère que tous les instituteurs profiteront de cette trop bonne occasion pour aller à Ste-Rose, jouir quelques instants des beautés de cette localité, qui, pendant les mois de chaleur, attire grand nombre de nos citoyens distingués.

Il est ensuite proposé par M. F. X. Boileau, appuyé par M. G. Robillard :

" 1° Que la généreuse invitation de M. Dallaire soit acceptée ;

" 2° Que le comité de régie soit chargé de s'entendre avec M. Dallaire sur la date de cette promenade et en régler les détails."

Conférence par M. Boileau

SUJET : *Moyens d'améliorer le sort de l'instituteur.*

C'est pour la deuxième fois que M. Boileau parle sur ce sujet. Toute la question, dit l'intéressant conférencier, peut se résumer ainsi : *Augmenter le salaire de l'instituteur.* M. Boileau cite plusieurs moyens qu'il expose avec talent, et dont l'ensemble profiterait non seulement à l'instituteur, mais au peuple lui-même.

M. J. Perreault propose, secondé par M. B. Meloche, "qu'un vote de remerciements soit offert à M. F. X. Boileau pour l'intéressante conférence qu'il vient de donner."

Adopté à l'unanimité.

L'heure étant avancée, le sujet de discussion est renvoyé à la prochaine conférence. Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

Compliment de fin d'année

M. le Curé, MM. les Commissaires,
Mesdames et Messieurs,

Avant de clore cette séance laissez-nous vous témoigner notre profonde gratitude pour la bienveillance que vous nous avez montrée en assistant à notre examen.

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs, que nous sommes très flattés de votre présence à cette fête scolaire que nous désirions depuis si longtemps. Nous y pensions le jour, nous y travaillions la nuit, parce que nous avions un désir, le nous rendre agréables à nos parents, à M. le Curé et à MM. les Commissaires. Avons-nous réussi ? vous seuls, Messieurs, pouvez le dire. Quant à nous, nous vous le déclarons en toute franchise, nous avons fait tous nos efforts pour atteindre ce but.

Dans tous les cas, soyez persuadés que si nous n'avons pas répondu entièrement à votre attente, l'intérêt, la bienveillance, la sympathie que vous venez de nous témoigner nous touche autant qu'elle nous honore. Nous n'en perdrons jamais le souvenir. En terminant, laissez-nous vous dire, du fond du cœur : Merci, mille fois merci.

Que (celui ou celle) qui a présidé à nos travaux, qui s'est prodigué, en toute circonstance, qui s'est imposé les plus grands sacrifices pour nous instruire veuillez bien accepter la part de reconnaissance que nous lui devons.

DISTRIBUTION DES PRIX

(Pour l'Enseignement primaire)

Dans quelques-unes de nos écoles on en est encore à laisser à MM. les commissaires le soin de désigner le jour de l'examen, quel élève aura le premier prix dans tel groupe, tel autre le second, etc. Les enfants sont interrogés individuellement par l'un des membres de la commission scolaire et celui qui lit le mieux, qui résout le plus promptement le problème d'arithmétique donné, qui répond le plus vite à une question de géographie ou d'histoire, celui-là reçoit le plus beau livre, ainsi de suite pour toute la classe. Ce système disparaît heureusement. Néanmoins, dans plusieurs localités, c'est ainsi que les choses se passent. Le maître, qui connaît ses élèves pour avoir vécu avec eux pendant dix longs mois, voit très souvent un paresseux récompensé, grâce à la timidité d'un confrère qui a bien travaillé durant l'année et se trouve mal disposé ce jour-là.

L'on comprend facilement que cette vieille coutume agonisante est tout simplement propre à décourager les travailleurs, qui se voient assez souvent supplantés au grand jour des prix par un badaud, au front haut et à l'intelligence *vide*. Nous prions les titulaires assujettis à ce mode vicieux de le faire disparaître au plus vite, tout en agissant avec tact : il ne faut jamais briser les vitres.

Le seul moyen de récompenser les élèves avec équité et intelligence, c'est de les faire *concourir* par écrit une fois le mois, pour les plus avancés, et oralement pour les plus jeunes, sur les matières enseignées à l'école. Au bout de l'année douze compositions sur chaque branche auront été faites sérieusement et la somme des points obtenus par les concurrents déterminera qui

doit recevoir le premier et le second prix, la première ou la seconde mention, (1) Il est alors facile pour le maître de dresser sa liste des récompenses. Les enfants non méritants ne sauraient être blessés de ce qu'un de leurs confrères remporte un ou plusieurs prix tandis que leurs mains restent vides, attendu que chaque groupe est formé d'enfants d'égale force à peu près et que les chances de succès ont été les mêmes pour tous. D'ailleurs, l'expérience nous a appris que le système ci-dessus mentionné n'a jamais donné naissance à la jalousie ou à la critique : chez les enfants, l'idée du juste est très prononcée, plus qu'on ne se l'imagine généralement. Quant aux parents, qu'ont-ils à redire si leurs enfants ne reçoivent rien à la distribution des prix ? Durant le cours de l'année, n'ont-ils pas entendu dire au fils ou à la fille : notre groupe a fait un concours de dictée et j'ai obtenu la 1ère, la 2ème ou la 3ème place, etc. ; j'ai gagné 8 ou 10 points ; de même pour les autres matières du programme ? Ils sont donc préparés d'avance au résultat final. Tant pis pour les vaincus et tant mieux pour les vainqueurs. Puis, comme les branches enseignées à l'école sont nombreuses et que deux prix et deux mentions sont accordés pour chacune, il arrive qu'il n'y a que les *queues* qui reprennent le chemin des vacances : "*Gros Jeu comme devant.*" Ainsi le monde : les travailleurs, les hommes sérieux réussissent ; les fainéants et les têtes folles végètent. — L'école n'est-elle pas la société en petit ?

Les récompenses ainsi accordées d'après les concours deviennent un sujet d'émulation très louable et dispensent le maître de décider lui-même qui remportera la palme ; par le fait même il se trouve à l'abri de toute

(1) Accessit : mot latin qui veut dire il a approché ; mention honorable à ce'ui qui s'approche du prix.

critique. Quelques écrivains ont blâmé la coutume de distribuer les prix solennellement, en donnant pour raison que c'était blesser l'amour-propre des élèves non récompensés, et disaient-ils, *ces blessures d'amour propre distilleront plus tard le fiel*. Nous ne sommes point de cette opinion. Les enfants savent mieux que personne ce qu'ils ont mérité et ce qu'ils valent. Quand les prix sont accordés d'après des concours impartiaux, il n'y a donc pas de conséquences funestes à redouter de ce côté. Oter la solennité à la distribution des prix, que restait-il ?

Les fonctionnaires de l'enseignement primaire doivent se faire un devoir durant l'année, de renseigner les parents des enfants sur la manière dont les récompenses sont accordées et en parler publiquement le jour de l'examen (*). Ainsi les malentendus seront évités.

C. J. MAGNAN.

ENCORE LES PUNITIONS

(Pour l'Enseignement primaire)

Nous recevons à l'instant une importante communication de M. l'abbé Ed. Lasfargues, Supérieur des Frères St-Vincent de Paul de Québec, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Mon cher Monsieur Magnan,

Votre excellent article, publié dans l'*Enseignement primaire*, sur les punitions à l'école m'engage à vous transmettre les règles données à ce sujet par le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, c'est un petit code parfait, fruit d'une expérience consommée, d'une très grande sûreté de jugement et d'une élé-

vation de pensée habituelle chez les saints. Ces règles ne contredisent en rien les observations que vous avez publiées, vous serez heureux de voir que vous vous êtes rencontré avec ce grand éducateur de la jeunesse, c'est un fait qui vaut les meilleures louanges.

Le Bienheureux de la Salle établit dix conditions que doivent avoir les corrections données à l'école pour être salutaires à celui qui les fait.

I. La correction doit être *pure*. Sans doute il faut avoir en vue dans la correction, comme dans toutes nos actions en général, la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa sainte volonté; mais d'ailleurs, il faut se proposer encore pour motif l'amendement de l'écolier auquel la correction s'adresse; en sorte qu'il n'y ait aucun mélange d'humeur, d'aversion, d'antipathie, de caprice, de vengeance ni de ressentiment.

II. Elle doit être *charitable*. On doit corriger un enfant, par la raison qu'on l'aime. Un maître est comme un médecin, et non comme un ennemi. Il semble, dit Saint Augustin, cité par un commentateur de l'Écriture, qu'un médecin persécute son malade; mais il ne persécute en effet que sa maladie. Il traite la maladie, parce qu'il aime le malade; et il ne fait souffrir celui qu'il aime que pour le délivrer du mal dont il souffre. C'est ainsi qu'un maître agit à l'égard des enfants lorsqu'il les corrige; sa rigueur apparente est une grâce, et les maux qu'il leur cause sont des remèdes.

III. Elle doit être *juste*. Toute punition suppose nécessairement une faute: on ne doit donc corriger que pour une faute certaine. De même, une punition grave doit être employée que pour punir une faute grave, ou par sa nature, ou par les suites qu'elle peut moralement entraîner.

La punition peut quelquefois être moindre, mais elle ne doit jamais être excessive

(*) Distribution des prix.

autrement, elle blesserait non seulement la justice mais encore la raison ; ce serait, en effet, se conduire par préjugé, et même donner lieu de penser que l'on punirait parce qu'on aimerait à punir, ou par quelque autre mauvais motif.

IV. Elle doit être *convenable*. Il faut avoir égard à l'âge, au caractère, au tempérament, aux dispositions de l'écolier qu'on veut corriger, même à celles de ses parents, afin que la punition soit exactement proportionnée à la faute, aux circonstances et à la fin qu'on doit se proposer.

V. Elle doit être *modérée*. C'est-à-dire qu'elle ne soit ni trop forte ni trop précipitée. Trop forte, elle pourrait aigrir, révolter, donner lieu à la haine ou décourager ; précipitée, elle pourrait ne pas être juste ni convenable.

VI. Elle doit être *paisible*. C'est-à-dire qu'elle soit faite sans trouble, sans impatience, sans emportement, sans fâcheries, et même ordinairement en silence ; à moins qu'on ne parle bas, et seulement dans un besoin indispensable.

VII. Elle doit être *prudente*, et c'est une des conditions à laquelle il faut encore faire une singulière attention ; car avant de punir, la prudence veut qu'on s'assure des dispositions du coupable et de celles où l'on se trouve soi-même. On punirait en vain un écolier qui a l'esprit aigri, révolté, chagrin, rempli de fiel ; il doit être préparé à la punition par des raisonnements convenables, et le maître doit y être préparé lui-même par la réflexion.

La prudence veut qu'on juge par la nature de la faute de la punition qui doit être imposée. Comme il y a de la différence entre les fautes commises par malice, par obstination, et celles qui sont commises par inadvertence, par fragilité, il doit y avoir

aussi de la différence entre les châtimens dont on les punit. La prudence veut qu'on n'accoutume pas les enfants aux punitions en les rendant trop fréquentes ; ils pourraient y devenir insensibles et, dès lors, elles seraient sans fruit.

La prudence veut encore qu'on examine la manière de punir, le temps, les circonstances, les occasions, tout ce qui est propre, en un mot, à rendre la correction plus utile ; elle exige surtout que l'on fasse attention au caractère, à l'âge, au tempérament, et aux autres particularités physiques ou morales des enfants que l'on doit punir, afin d'en tenir compte dans la correction. Car la punition doit être imposée si parfaitement à tous égards que loin d'avoir de mauvaises suites elle ne procure au contraire que des fruits avantageux pour les coupables.

C'est pour cette raison qu'il ne faut pas punir les enfants d'un esprit timide, docile, qui avouent leurs fautes, comme ceux qui sont mutins, entêtés, durs, qui nient leurs fautes, qui résistent etc. C'est aussi pour cette raison qu'il faut épargner, autant que l'on peut, surtout aux grands écoliers, la honte du châtiment, si leurs fautes sont ignorées des autres. De même on doit garder le secret de la punition des fautes contre la pureté, lorsqu'elles ne sont pas connues ou qu'elles ne le sont que de peu d'écoliers, pour conserver l'honneur des coupables et éviter le scandale que la divulgation de ces fautes pourrait occasionner.

VIII. Elle doit être *volontaire*, c'est-à-dire qu'elle soit reçue sans résistance, et même acceptée de bon gré. Le moyen qu'il faut employer pour engager celui qu'on punit à y consentir, c'est de lui représenter que sa faute est répréhensible et qu'il lui importe de la réparer, tant pour son avantage particulier, que pour le bon exemple qu'il doit donner à ses condisciples.

IX. Elle doit être *respectueuse*, en ce que l'écolier qui la reçoit, témoigne extérieurement reconnaître l'obligation pour son maître de le punir; et par une suite nécessaire le devoir pour lui de se soumettre à la punition qu'il a méritée.

X. Enfin elle doit être *silencieuse*, en ce qu'il faut la recevoir sans parler, sans crier, sans se plaindre, sans murmurer; autrement on prouverait qu'on ne la reçoit ni volontairement ni avec respect.

Voilà, n'est-ce pas, des règles très sages' que tout instituteur devrait méditer, il en tirerait un grand profit, ne serait-ce que celui de considérer la correction comme une chose grave, difficile et digne de tous ses soins.

Ce qui ressort de ces règles, et ce qu'il importe surtout au maître de bien comprendre, c'est cette vérité, raison dernière de la correction : *La punition pour la réforme de l'élève, bien plus que pour l'expiation de la faute.* Tout est là, et si le maître est bien pénétré de ce principe, s'il en fait sa règle pratique, tout dans les punitions qu'il donnera convergera vers ce but : le temps, la manière, la matière de la punition sera choisie de façon à produire cette réforme, et la correction sera irréprochable. Au reste, il faut bien se rappeler que la punition, même la punition la plus parfaite est un pis-aller, elle est souvent nécessaire, mais un bon maître s'efforcera de n'y recourir, que le moins possible. La punition renferme souvent un *abaissement*, et que dès lors elle peut avoir des effets defectueux. Quels que soient les enfants auxquels on s'adresse, il faut travailler à élever leur intelligence et leur cœur, car tout ce qui élève l'intelligence et le cœur les rapproche de Dieu, notre fin dernière. Le maître, vraiment désireux de se perfectionner dans sa noble fonction, cherchera donc à se donner assez d'autorité

convaincante pour obtenir le travail, l'ordre, la conduite par sa seule force de persuasion, sans avoir besoin de recourir à la crainte d'une punition, c'est là un idéal, sans doute, mais bien que personne ne puisse se flatter d'y parvenir pleinement, c'est cependant un idéal auquel tout instituteur doit s'efforcer d'approcher. D'ailleurs n'est-ce pas une observation facile à constater que, le plus souvent, ceux qui usent d'avantage des punitions sont les jeunes maîtres, et qu'à mesure que leur expérience augmente, l'emploi des moyens de correction diminue dans leur enseignement. Je m'arrête, mais le sujet est loin d'être épuisé : il y a encore bien des questions relative aux punitions à l'école que vous pourriez traiter au grand avantage de vos lecteurs : *Choix des punitions. Rapports entre le Maître et l'Élève après une punition. Punitions générales, etc., etc.*, un jour peut-être vous traiterez ces questions et elles seront bien traitées, car à vos connaissances pédagogiques vous ajouterez les observations que vous dicteront votre amour chrétien de l'enfance et votre zèle pour la cause de l'éducation.

E. LASFARGUES.

Ptre.

GRAMMAIRE FRANÇAISE

Un ami vient de nous passer une grammaire historique écrite par M. Brachet. Lauréat de l'académie française et de l'académie des inscriptions et M. Dussouchet, agrégé des classes de grammaire, professeur au lycée Henri IV.

Ces deux savants avaient déjà publié une grammaire historique il y a une dizaine d'années, dont nous avons reproduit plusieurs chapitres dans notre *Revue*, mais celle-ci est de date plus récente et beaucoup plus complète que la première. Elle est des-

tinée au cours supérieur. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant le chapitre suivant, intitulé : *Famille de mots*.

On appelle *famille de mots* la réunion de tous les mots qui se rattachent à une même racine.

Ainsi *terre* est un mot primitif qui a donné naissance aux mots : *terrer, terreau, terrasse, déterrer, souterrain, etc.* Ces mots *dérivés* ou *composés* tirés d'une racine unique (*terre*) forment ce qu'on appelle une famille de mots.

Nous prenons comme exemple le mot *lever* et nous groupons tous les mots de la même famille dans le tableau suivants :

MOTS PRIMITIFS		DÉRIVÉS	COMPOSÉS
RACINE	RADICAL		
Lev. (du latin <i>levare</i> , idée de partir du bas en haut.)	Lev.	Levier, levé, levée, le- vier, levis, levain, le- vure, le- vant, le- vantain, le- veur.	élever, élève, éleveur, élevage, élévation, élevateur, enlever, onlèvement, préle- ver, prélèvement, relever, relevé, rele- vée, recevoir, relè- vement, soulever, sou- lèvement, relief, ba-relief.
	leg.	léger, légè- reté, légè- rement, liège, léger.	alléger, allég-r, allé- giance, allégement.
	hreg.		

Une autre sorte d'exercices sur les *familles de mots* consiste non seulement à énumérer les divers membres d'une famille, mais à expliquer les rapports de signification qui existent entre les mots de cette famille et la *racine*. Nous prenons pour exemple le mot *battre*.

Battre c'est frapper a plusieurs reprises, donner des coups, Celui qui *bat* est un

batteur, et celui qui reçoit des coups, un *battu*. Un morceau de bois plat servant à battre le linge est un *battoir*. L'action de battre les grains est le *battage*, une machine à battre est une *batteuse* (et non un moulin à battre). Le morceau de fer mobile placé à l'intérieur d'une cloche est un *battant*. Un morceau de bois servant à battre soit le plâtre, soit la terre est une *batte*, c'est aussi le nom donné au sabre de bois que porte Arlequin. Une réunion de canons est une *batterie*. L'action de battre les taillis pour en faire sortir le gibier est une *battue*.

Jeter un objet de tout son long par terre, c'est l'*abattre*; il se dit des arbres et des animaux. L'action d'abattre est un *abatage*; une réunion d'arbre abattus forme un *abat-tis*; on appelle *abattis* les pattes, la tête, le cou et les aïlons détachés d'une volaille; le lieu où l'on abat les animaux de boucherie est un *abattoir*. L'état de quelqu'un qui est abattu, au figuré par une douleur physique ou morale, porte le nom d'*abattement*. Mettre tout à fait à bas, abaisser, c'est *rabattre* (*re* augment). Celui qui met à bas, qui fait tomber la joie est un *rabat-joie*. Un col rabattu s'appelait autrefois un *rabat*; c'est le nom donné aujourd'hui à une pièce de toile fine, rabattue sur le devant de la poitrine, que portent les ecclésiastiques, les membres du barreau et de l'Université.

Se battre avec ou contre quelqu'un, c'est *combattre*; celui qui combat est un *combattant*, il livre un *combat*.

Lutter pour sortir de, c'est se *débattre*; par s' Le *débattre* a pris le sens de lutter pour, disputer l'action s'exprime par le substantif *débat*. S'agiter pour se distraire, c'est *s'abattre* ou prendre ses *ébats*. *Rebattre*, c'est battre de nouveau, c'est aussi revenir constamment sur la même idée; un conte *rebattu* est un conte répété à satiété.

Un combat entre deux armées est une *bataille*; livrer bataille se rend par *batailler*, terme un peu vieilli dans cette acception, et qui s'emploie plutôt dans le sens de contester. Celui qui aime à se battre est un *batailleur*. *Bataille* désignait autrefois une subdivision de l'armée. Ex. Du Guesclin partagea son armée en trois *batailles*. Il a pour diminutif *bataillon*."

ANALYSE LITTÉRAIRE

LE LABOUREUR ET SES ENFANTS

Travaillez, prenez de la peine.
C'est le fonds qui manque le moins

Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.

Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage

Que nous ont laissé nos parents.

Un trésor est caché dedans.

Je ne sais pas l'endroit, mais un peu de courage

Vous le fera trouver, vous en viendrez à bout.

Remuez votre champ, dès qu'on aura fait l'aouï;

Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place

Où la main ne passe et repasse.

Le père mort, les fils vous retournent le champ

De çà et là, partout; si bien qu'au bout de l'an

Il en rapporta davantage.

D'argent, point de caché; mais le père fut sage

De leur montrer avant sa mort

Que le travail est un trésor.

Après lecture, l'entretien suivant pourra s'engager entre maître et élèves.

I. Le morceau que vous venez de lire est de Lafontaine. Cet auteur vivait, il y a deux siècles, en même temps que Racine, Molière, Corneille, Bossuet, Fénelon dont vous avez déjà entendu les noms. C'est le plus grand fabuliste de tous les temps et de tous les pays. L'ensemble de ses fables, c'est un petit monde où se meuvent et agis-

sent, dans les circonstances les plus variées, des personnages de tous les rangs, de toutes les conditions, des grands et des petits, des bons et des mauvais, des simples et des rusés. C'est un complet et parfait tableau de la vie réelle. Aussi je vous en recommande vivement la lecture.

Le laboureur et ses enfants est une de ces belles fables et nous allons y consacrer quelques moments.

I. De qui parle-t-on dans cette fable ?

E. D'un laboureur et de ses enfants.

I. En quelle situation spéciale se trouve ce laboureur ?

E. Il est sur le point de mourir.

I. Et que fait-il ?

E. Il rassemble ses enfants autour de son chevet.

I. Dans quelle intention ?

E. Pour leur recommander de ne pas vendre l'héritage qu'il va leur laisser.

I. Et pour donner plus de poids à sa recommandation, qu'imagine-t-il ?

E. Il dit qu'un trésor est caché dans le champ et qu'ils le découvriront s'ils veulent se donner la peine de creuser, de fouiller en tous sens.

I. Les enfants suivent-ils le conseil de leur père et trouvent-ils le trésor promis ?

E. Après la mort de leur père, il se mettent à l'œuvre avec la plus grande ardeur, et ils trouvent ce qu'ils cherchaient. Seulement le trésor ne se présenta pas sous la forme attendue.

I. Sous quelle forme l'attendaient-ils ?

E. Vraisemblablement, ils s'attendaient à trouver, enfermée en quelque pot, une forte somme en or ou en argent.

I. D'où provenaient ces bonnes et riches récoltes.

E. Précisément des recherches faites pour découvrir le trésor. Ils mirent le champ sans dessus dessous, et le préparèrent ainsi merveilleusement à bien recevoir la semence et à la faire fructifier.

I. Dites-moi enfin ce qu'avait voulu le père avant de mourir.

E. Il a voulu montrer à ses enfants que le travail est un trésor, c'est-à-dire qu'il produit nécessairement l'aisance, le bien-être.

I. Qui veut maintenant reproduire la fable en son propre langage ?

E. Un cultivateur mourant rassemble une dernière fois ses enfants : Il leur recommande de ne pas vendre l'héritage qu'il va leur laisser. Un trésor y est caché et ils le trouveront sûrement s'ils remuent suffisamment le champ. Les fils, après la mort de leur père, se mettent à l'ouvrage avec ardeur. Ils ne trouvèrent point d'argent, mais à la fin ils constatèrent que les récoltes étaient superbes, et rapportaient beaucoup plus que d'ordinaire.

I. Mes amis, quand on relit cette fable avec attention, on remarque plusieurs circonstances inaperçues d'abord. Auraient-elles leur raison d'être ? Ainsi pourquoi le laboureur est-il riche ?

1er E. Puisqu'il laisse un héritage, c'est qu'il est riche.

2e E. Puisqu'il connaît si bien le prix du travail, il l'aura pratiqué, et se sera enrichi.

I. Pourquoi est-ce au moment de sa mort qu'il confie son secret à ses enfants ?

1er E. Pendant qu'il vivait, ses enfants ne pouvaient vendre l'héritage ; il était donc inutile de leur recommander de s'en abstenir.

2e E. Les choses qu'un père dit à ses enfants au moment de sa mort sont bien plus graves, plus solennelles et font plus d'impression.

3e E. A moins d'être des monstres, les

enfants respectent les dernières volontés de leur père et suivent religieusement ses derniers avis.

I. Pourquoi est-ce en l'absence de témoins que le père parle ?

E. La présence d'étrangers aurait enlevé toute vraisemblance à la révélation du père. Cela aurait montré qu'il ne croyait pas lui-même à l'existence du trésor, puisque les étrangers auraient pu aussi bien que les enfants tirer parti de la confiance.

I. Était-ce le moment de leur recommandation de ne pas vendre l'héritage ?

Oui, parfois les enfants vendent tout de suite les biens que leur laissent leurs parents.

I. Cela arrive malheureusement trop souvent. Il transforment des terrains, des maisons en argent, Or, l'argent cela coule entre les doigts, et passe très facilement d'une poche à l'autre. Bientôt le porte-feuille se dégonfle, se vide, et de tout l'héritage il ne reste qu'un amer souvenir. C'est ce que le vieux labourer savait fort bien et sa recommandation est bien opportune.

Mais cette recommandation n'est-elle pas suffisante ?

E. Elle aurait peut-être suffi, si le vieillard n'avait poursuivi qu'un but, qu'ils ne vendent pas l'héritage ; mais il voulait de plus les amener à le travailler avec ardeur. C'est pour cela qu'il a parlé de trésor caché.

I. Pourquoi, dit-il, ne pas savoir l'endroit où il est caché ?

1er E. Le trésor dont il parlait ne se trouve pas en un endroit spécial.

2e E. Il fallait nécessairement amener les enfants à le chercher partout, puisque c'est précisément cette recherche faite en tous les endroits que le père veut obtenir.

I. Pourquoi demanda-t-il qu'on remue le champ aussitôt après la moisson enlevée ?

E. Le sage cultivateur savait que c'est immédiatement après l'enlèvement de la moisson qu'il faut retourner le champ pour l'ameublir et l'altérer, que si on ne le fait pas, il est bientôt infesté de mauvaises herbes et que la récolte suivante est compromise.

I. Pourquoi l'auteur accumule-t-il tous ces synonymes : bêchez, creusez, fouillez, etc ? L'un de ces mots n'aurait-il pas suffi ?

E. Ces mots expriment précisément l'idée essentielle, celle qu'il veut enfoncer profondément dans l'esprit de ses enfants. C'est pourquoi il insiste, s'y attarde, et l'exprime plusieurs fois.

I. Mais, mes amis, n'y a-t-il pas lieu d'adresser un grave reproche au laboureur ? Ne ment-il pas en somme avec son histoire de trésor ?

E. Non, il promet un trésor à ses enfants, s'ils font ce qu'il leur demande, et ce trésor, ils l'obtiennent.

I. Cependant il est indiscutable qu'il parle d'une façon équivoque, de manière à faire croire à ses enfants qu'il s'agit d'un tout autre trésor que celui qu'ils trouvent. Mais si c'est un tort, il est léger, et nous lui pardonnons bien volontiers en raison du but éminemment louable qu'il poursuit.

Une dernière question : le résultat atteint, cette brillante moisson dont vous avez parlé, était-il certain ?

E. Parfaitement. La terre fort bien travaillée devait donner de belles récoltes.

I. Oui. La terre rend en raison de ce qu'on lui donne. La plus rebelle est rendue féconde par le travail. Là où le cultivateur négligent ou paresseux n'obtient rien et se ruine, le fermier diligent, qui ne ménage pas sa peine, recueille les plus beaux produits et s'enrichit. Et cela est non seulement vrai de la terre, mais de toute chose. Quoi qu'on

fasse, quand on s'y prend au moment opportun avec tout le courage, toute l'ardeur, le soin désirables, on réussit. La Fontaine a parfaitement raison : de tous les moyens de s'enrichir, tout au moins de conquérir l'aisance et le bien-être, le plus sûr, c'est le travail. J'ajoute que ce n'est pas là tout le fruit du travail. Il donne de plus la santé, il est l'ennemi de l'ennui, il assure la considération. Honte et mépris à l'oisif, au paresseux ! Respect au travailleur, au vaillant ! Le travail aimé, c'est enfin le bonheur. Convincez-vous bien de cette vérité, mes amis, et dès maintenant, travaillez avec ardeur et courage. Plus tard, vous continuerez et, croyez-m'en, vous récolterez aussi de riches récoltes et vous réaliserez toute la somme de bonheur qu'il est possible d'avoir ici-bas.

POÉSIE

LE SOU ET LA PIÈCE D'OR

Tout auprès d'une pièce d'or
Un pource Sou fut mis par aventure :
Lui, tout effacé par l'usure ;
Elle brillante et presque neuve encor.
C'était, assurément, un bizarre assemblage,
Et la Pièce voulut en tirer avantage.
" Tu ne t'attendais pas à cet excès d'honneur,
Dit-elle, au Sou d'un air d'importance ;
Mais placé près de moi, sans doute par erreur,
Ne va pas t'aviser d'oublier la distance
Qui sépare notre valeur !
— Je m'en garderai bien, répond avec malice
Le Sou, qui n'était pas novice ;
Je ne suis presque rien ; cependant s'il fallait
Mesurer la valeur au bien que l'on a fait,
Peut-être devrais-tu prendre un ton plus modeste. "
En de stériles mains la Pièce d'or qui reste
Ne vaut pas l'humble Sou qui sert pour un bienfait.

HENRI PIAUD.

Hygiène publique et secret Médical.

Dans un de ses derniers rapports sur les épidémies de fièvre typhoïde qui règnent en France, M. Brouardel a relevé, en ce qui concerne la ville de Caen, certaines particularités curieuses ; car, si l'on en croit le doyen de la Faculté de médecine, quelques médecins de cette ville, se retranchant derrière le secret professionnel, auraient refusé d'indiquer la cause de la mort de leurs malades.

“ Le chiffre qui exprime le nombre des décès pour cause inconnue est véritablement singulier, dit M. Broardel. En trois ans, Caen a eu 3,629 décès, sur lesquels 2,641 sont rangés sous la rubrique cause inconnue. Il est fort probable que quelques médecins refusent d'une façon systématique de déclarer la cause de la mort de leurs malades, et par suite tous les résultats de la statistique sont entachés d'erreur. Ils se retranchent sans doute, pour refuser ces communications derrière le secret professionnel. Je ne nie pas que leur dicte leur conscience, mais je ne permettrai pas de blâmer la règle de conduite que leur dicte leur conscience, mais je crois qu'ils adoptent une fausse interprétation du secret médical. . . . Je m'adresse directement à eux. J'ai la connaissance d'un cas dans lequel une famille, après avoir perdu un enfant de fièvre typhoïde, a caché les causes de sa mort ? Si eux-mêmes avaient la douleur de perdre un des leurs par la fièvre typhoïde, se renfermeraient-ils dans le silence quand leurs amis les interrogeraient sur la cause de l'événement qui les frappe ? Certainement non. Eh bien ! quel est le résultat du système qu'ils acceptent actuellement ? Personne n'ignore que telle personne a succombé à la fièvre typhoïde, mais l'autorité ignore dans quelles conditions est survenue

l'infection. Il n'y a de secret que pour elle. Que le médecin dont la conscience n'a probablement pas été suffisamment éclairée sur ce point veuille bien réfléchir aux conséquences de sa conduite. Le foyer de l'infection typhique persiste, puisque rien n'a révélé à l'administration qu'il en existe un ; quelques mois, quelques années plus tard, la même cause aura les mêmes effets. Le médecin ne se demandera-t-il pas s'il n'est pas responsable de la maladie ou de la mort des nouvelles personnes atteintes ! Le secret médical, invoqué dans de telles conditions, ne cache rien de médical ; il cache la cause de la maladie et condamne de nouvelles victimes à succomber à leur tour.”

Hygiène de la Toilette

Oreilles

Les oreilles, siège d'un sens qui n'est pas un des moindres que nous ayons à conserver, demandent, quant à leur partie intérieure, des soins très spéciaux et très délicats. Le *cérumen*, ou si l'on veut, la matière sébacée qui s'accumule sans relâche dans ce correspondant si actif du cerveau peut produire des obstructions très nuisibles, et par là même des lésions dont le pansement est extrêmement difficile. Il suffit, pour parer à toutes ces possibilités, de se nettoyer tous les matins, à l'aide d'une petite éponge, le fond de l'oreille. A cet effet, on emploiera l'eau de Cologne, qui a cette qualité de dissoudre plus rapidement les corps gras.

Comme on voit, rien de plus simple.

Lieux d'aisances

Question banale, commune, triviale, si l'on veut, mais qui a bien son importance

et qui, partout, nous semble avoir été bien légèrement traitée. La plupart du temps, ces endroits spéciaux sont d'immondes cloaques ouverts dans l'épaisseur d'un mur, où le patient respire une atmosphère asphyxiante. Rares sont les maisons où les règles de l'hygiène la plus indiquée sont strictement observées. C'est pénible à dire, mais celle de nos fonctions qui importe le plus à notre bien-être, à notre santé, est singulièrement enrayée par la négligence et la condamnable incurie de nos architectes et de notre propriétaire. Nous ne cesserons de réclamer pour nos lieux d'aisances de l'air, de la lumière, de l'eau, beaucoup d'eau et le *papyrus* très souple, autant que possible non imprimé.

(A suivre)

UNE GERBE DE PENSÉES

Nul ne peut attenter à l'intégrité d'autrui que par la perte de la sienne.

* *

Celui qui médit en secret ressemble au serpent qui mord sans faire de bruit.

* *

Une injure pardonnée est à l'offensé un titre de supériorité sur l'offenseur.

* *

C'est le mérite de ceux qui louent, qui fait le prix des louanges. Il y a des reproches qui louent et des louanges qui médisent.

* *

Le critique consciencieux a d'abord à se critiquer lui-même : ce qu'on ne comprend pas, on n'a pas le droit de le juger.

* *

Une des principales causes de la médiocrité, c'est l'envie ; cause honteuse qu'on n'ose pas avouer, mais qui se remarque par la manière d'agir.

A DROITE ET A GAUCHE

Une chaleur excessive pour la saison sévit dans le Nord-Ouest, notamment au Dakota et au Minnesota. Le thermomètre s'est élevé jusqu'à 92 degrés Fahrenheit au-dessus de zéro. Les habitants de la région craignent que cette chaleur excessive ne soit suivie de quelque dangereux cyclone comme celui qui a dévasté le Minnesota en 1886.

La mort récente du prince Napoléon nous rappelle un incident qui marqua, il y a une trentaine d'années, son voyage au Canada.

La Société Saint-Jean-Baptiste, à cette époque, avait demandé à l'empereur une statue pour couronner le monument élevé sur le chemin Ste-Foye, à la mémoire des braves de 1760.

Un mois après, en juin 1862, le prince Napoléon venait à Québec et s'engageait généreusement à donner lui-même cette statue.

C'est la Bellone qu'on peut voir aujourd'hui surmontant la couronne commémorative ; elle est en bronze et ne coûta pas moins de 15,000 francs.

RECUEIL

DE

LEÇONS DE CHOSES

à l'usage des Ecoles Primaires, Modèles et Académiques, des Collèges, Couvents, etc., etc.

Par J. B. CLOUTIER

Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de "l'Enseignement primaire."

Ce livre est indispensable à tous instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Cadieux et Derome, J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

LIVRES CLASSIQUES

GRAMMAIRE DE LHOMOND

AVEC SYNTAXE

Revue par J. B. CLOUTIER

DEVOIRS GRAMMATICAUX

PAR LE MÊME

METHODE RATIONNELLE DE LECTURE

OU LE

PREMIER LIVRE DES ENFANTS

PAR LE MÊME

Tous ces livres ont été approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, et sont en vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal.
